Critères utilisés pour la sélection des demandes d'inscription aux courses MM

Bonjour aux membres du groupe MM,

Un certain nombre d'entre vous nous ont fait part de leurs interrogations à propos des critères utilisés par les chefs de courses (CDC) MM pour l'organisation des courses et séjours qu'ils proposent.

Rappelons donc qu'une entière liberté est laissée au CDC MM pour déterminer qui va participer à la course (ou au séjour) qu'il propose parmi ceux qui se sont inscrits (chasser l'idée reçue que les premiers inscrits sont obligatoirement acceptés).

Le CDC est entièrement responsable de l'organisation de sa course (avant, pendant, après).

Le CDC a le choix de déterminer les critères qu'il va employer pour accepter les inscriptions à sa course (sécurité, cohérence du groupe, ouverture à des nouveaux membres, difficulté de la course, aptitude des participants, etc) et il n'a pas d'obligation impérative de les communiquer aux participants.

En cas de refus, le CDC pourra expliciter les raisons de ce refus au participant.

Amitiés.

Jacques

Courrier électronique du 8 octobre 2018, envoyé à <u>mardimixtes@cas-geneve.ch</u> par le président des MM.